



Société de Commissariat aux comptes
inscrite près de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

**ENTR'AIDE
SOCIALE DU VAR**

Service d'accompagnement
et d'aide à domicile

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

2 RUE GIMELLI

83000 TOULON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS

PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023

83000 Toulon
97, avenue Vauban

83700 Saint-Raphaël
40, rue Boétman

83740 La Cadière d'Azur
Chemin du Bareveou

 **commissaire
aux comptes**

Commissaire aux comptes : Florence Valverdé - 04 94 46 43 40 - fvalverde@audit-expertise83.com 

SARL au capital de 170 000€ - RCS TOULON 487 973 695

Sommaire

1 – Opinion	3
2 – Fondement de l’opinion.....	3
2.1 – Référentiel d’audit.....	3
2.3 – Indépendance	3
3– Justification des appréciations	3
4 – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires.....	4
5 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d’entreprise relatives aux comptes annuels.....	4
6 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels.....	4

Aux membres,

1 – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ENTRAIDE SOCIALE DU VAR relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe des comptes annuels « Faits caractéristiques de l'exercice » et la note « Etat des provisions ».

2 – Fondement de l'opinion

2.1 – Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.3 – Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3 – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve » nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Concours publics et prestations de service	Nous avons, à partir des documents transmis, réalisé des diligences de contrôle d'exhaustivité.
Provisions pour risques	Nous avons à partir des documents transmis, et de la discussion avec la direction et la gouvernance apprécié le caractère prudent des provisions établies.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'autres observations que celle présentées précédemment, à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

5 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie

significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulon, Le 18 juin 2024,

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

SARL ACMS

Représentée par Mme Florence VALVERDE

Commissaire aux Comptes signataire





BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	145 905	98 656	47 249	66 138	18 889	28.56
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	916 342	779 218	137 124	184 455	47 331	25.66
Installations techniques Matériel et outillage	1 240 426	1 102 520	137 905	170 816	32 910	19.27	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts	631 412		631 412	631 140	272	0.04	
Autres							
Total I	2 934 084	1 980 394	953 690	1 052 549	98 859	9.39	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 307 682	71 773	1 235 909	1 874 149	638 240	34.05
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	162 426		162 426	694 021	531 596	76.60
	Valeurs mobilières de placement				1 018 609	1 018 609	100.00
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	2 638 699		2 638 699	294 971	2 343 728	794.56
Charges constatées d'avance (2)	24 349		24 349	37 267	12 917	34.66	
Total II	4 133 156	71 773	4 061 383	3 919 017	142 366	3.63	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	7 067 240	2 052 167	5 015 073	4 971 566	43 507	0.88	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	2 106 075		2 106 075			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau	1 346 349		833 917		512 432	61.45	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	463 675		512 432		48 757	9.51	
Situation nette (sous total)	296 051		759 726		463 675	61.03	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement	5 220		5 460		240	4.40	
Provisions réglementées							
Total I	301 271		765 186		463 915	60.63	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques	2 164 836		1 832 921		331 915	18.11
	Provisions pour charges						
Total III	2 164 836		1 832 921		331 915	18.11	
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 192		1 173		1 019	86.89
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	108 042		238 538		130 496	54.71
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	2 257 698		2 117 358		140 340	6.63
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	181 033		16 390		164 644	NS
Instrument de trésorerie							
Produits constatés d'avance							
Total IV	2 548 966		2 373 459		175 507	7.39	
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	5 015 073		4 971 566		43 507	0.88	

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

2 548 966

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations		735		690	45	6.52
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service		38 417		32 860	5 558	16.91
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation		12 790 427		11 521 637	1 268 790	11.01
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		307 914		382 185	74 271	19.43
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits		184		1 188	1 004	84.50
Total I		13 137 677		11 938 561	1 199 117	10.04
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes		595 724		493 339	102 386	20.75
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés		899 161		859 698	39 463	4.59
Salaires et traitements		8 955 171		8 612 724	342 447	3.98
Charges sociales		2 433 602		2 133 434	300 168	14.07
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		106 996		109 165	2 169	1.99
Dotations aux provisions		376 475		186 044	190 431	102.36
Reports en fonds dédiés						
Autres charges		34 499		62 160	27 661	44.50
Total II		13 401 628		12 456 563	945 065	7.59
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		263 951		518 002	254 051	49.04

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés		12 561		9 149	3 412	37.29
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III		12 561		9 149	3 412	37.29
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		839			839	
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV		839			839	
2. Résultat financier (III-IV)		11 722		9 149	2 573	28.13
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		252 229		508 853	256 625	50.43
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion		1 158		13 853	12 695	91.64
Sur opérations en capital		1 440		1 440		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		70 000			70 000	
Total V		72 598		15 293	57 305	374.70
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion		165 372		18 672	146 699	785.65
Sur opérations en capital				200	200	100.00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		115 213			115 213	
Total VI		280 585		18 872	261 712	NS
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		207 987		3 579	204 408	NS
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)		3 460			3 460	
Total des produits (I+III+V)		13 222 836		11 963 003	1 259 833	10.53
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		13 686 511		12 475 435	1 211 076	9.71
5. EXCEDENT OU DEFICIT		463 675		512 432	48 757	9.51



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 5 015 073.16 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 13 137 677.47 Euros et dégagant un déficit de 463 675.18- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association a perçu au titre des impacts de l'avenant 43 de la convention collective de la Branche Aide à Domicile, une dotation qui s'est élevée à 1 737 361 Euros pour l'année 2023. Une réévaluation est en cours d'analyse auprès du département mais n'apparaît pas dans ce présent bilan en l'absence de retour du CD83.

L'association a également obtenu l'octroi d'une dotation complémentaire s'élevant à 581 833.94 Euros au titre de l'APA/PCH afin de financer des objectifs définis en 3 axes :

- Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés
- Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire
- Améliorer la qualité de vie au travail des intervenants

L'association ayant obtenu un retour mi 2023 de l'acceptation de la présente dotation par le CD83, l'Ent'Aide sociale du Var n'a pas pu honorer l'ensemble des objectifs définis. En l'absence de retour du CD83, nous avons provisionné une restitution partielle de cette présente dotation s'élevant à -116k €.

Nous avons bénéficié au titre de l'agrément de l'avenant 54/2022 du 05/10/2022 de la BAD le 12/05/2023, d'une rétroactivité de la valeur du point passant de 5.62 € à 5.77 € avec effet rétroactif au 01/08/2022. Le coût total de cette rétroactivité s'élève à 120k € dont 0 € provisionné au titre de l'année 2022.

Sur les exercices précédents :

Au cours des derniers exercices a été constaté un dysfonctionnement du logiciel de paie qui a eu pour effet de majorer les salaires, le dispositif des allègements était mal calculé, les travaux menés ont conduit à constater un réajustement en faveur de l'association de 372k € au titre de 2019 et de 50k€ au titre de 2020 en produits à recevoir. 82k € n'étaient pas encore dénoués au 31/12/2022, et ne le sont toujours pas au 31/12/2023. Une action est encore en cours sur l'année 2024 avec notre ancien éditeur logiciel et la caisse de retraite.

L'association a fait l'objet en 2023 d'un contrôle URSSAF portant sur les années 2020-2021 et 2022. Ce dernier a donné lieu à un redressement s'élevant à 145k € dont 70k€ avaient été provisionnés au 31/12/2022.

Suite à la jurisprudence du 13 septembre 2023 et à la loi du 22 avril 2024 portant sur l'acquisition des congés payés pendant les arrêts maladie, ont été provisionnés pour risques au 31 décembre 2023 82k€ au titre de la rétroactivité de l'indemnité de congés payés des salariés sortis.

Réajustement de la provision congés payés suite à la jurisprudence du 13 septembre 2023 et à la loi du 22 avril 2024 des salariés actifs en prévision d'une réalimentation des compteurs de congés payés à hauteur de 70k €.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	144 705		1 200
TOTAL			
Constructions sur sol propre	419 805		
Installations générales agencements aménagements des constructions	496 537		
Installations générales agencements aménagements divers	970 312		
Matériel de transport	41 549		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	221 899		6 665
TOTAL	2 150 102		6 665
Prêts, autres immobilisations financières	631 140		1 360
TOTAL	631 140		1 360
TOTAL GENERAL	2 925 947		9 225

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			145 905	145 905
TOTAL				
Constructions sur sol propre			419 805	419 805
Installations générales agencements aménagements constr.			496 537	496 537
Installations générales agencements aménagements divers			970 312	970 312
Matériel de transport			41 549	41 549
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			228 565	228 565
TOTAL			2 156 768	2 156 768
Prêts, autres immobilisations financières		1 088	631 412	631 412
TOTAL		1 088	631 412	631 412
TOTAL GENERAL		1 088	2 934 084	2 934 084

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	78 566	20 089		98 656
TOTAL				
Constructions sur sol propre	401 372	3 300		404 672
Installations générales agencements aménagements constr.	330 515	44 031		374 546
Installations générales agencements aménagements divers	869 985	11 354		881 339
Matériel de transport	16 141	8 310		24 450
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	176 819	19 912		196 731
TOTAL	1 794 832	86 907		1 881 738
TOTAL GENERAL	1 873 398	106 996		1 980 394



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	20 089				
Constructions sur sol propre	3 300				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	44 031				
Instal.générales agenc.aménag.divers	11 354				
Matériel de transport	8 310				
Matériel de bureau informatique mobilier	19 912				
TOTAL	86 907				
TOTAL GENERAL	106 996				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	1 832 921	419 915	88 000		2 164 836
TOTAL	1 832 921	419 915	88 000		2 164 836

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	31 049	71 773	31 049		71 773
TOTAL	31 049	71 773	31 049		71 773
TOTAL GENERAL	1 863 970	491 688	119 049		2 236 609
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		376 475	49 049		
exceptionnelles		115 213	70 000		

La provision pour perte d'activité s'élevant à 2.5 mois reste inchangée. + 96k €
Ajout provision pour risque suite à la jurisprudence du 13 septembre 2023 concernant la retroactivité des indemnités CP des salariés sortis s'élevant à +82k€
Ajout d'un prud'hommes s'élevant à 125k € (50% du montant)
Ajout du risque de l'AG2R sur le dossier 2019 en cours d'analyse auprès de notre ancien éditeur logiciel +85k €
Ajout d'un risque suite à une erreur de calcul de XIMI sur la taxe sur les salaires +29k€

Reprise provision URSSAF -70k € suite au solde du redressement au cours de l'année 2023.

Reprise provision prud'hommes -18k€ suite au solde courant 2023 de deux dossiers.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	631 412	631 412	
Clients douteux ou litigieux	71 773	71 773	
Autres créances clients	1 235 909	1 235 909	
Personnel et comptes rattachés	19 930	19 930	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	85 905	85 905	
Divers état et autres collectivités publiques	10 084	10 084	
Débiteurs divers	46 406	46 406	
Charges constatées d'avance	24 349	24 349	
TOTAL	2 125 768	2 125 768	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	1 360		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	1 088		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 192	2 192		
Fournisseurs et comptes rattachés	108 042	108 042		
Personnel et comptes rattachés	1 376 208	1 376 208		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	844 951	844 951		
Impôts sur les bénéfices	3 460	3 460		
Autres impôts taxes et assimilés	33 080	33 080		
Autres dettes	171 524	171 524		
TOTAL	2 539 456	2 539 456		



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction ou de gérance	Montant
Total	65 322

En application de 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations de l'exercice clos le 31/12/2023 des trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles, salariés, s'élève à 65 322 euros.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. L'indemnité de perte d'activité courant 2.5 mois de salaires et non changée pour l'ensemble des salariés.